

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose Question écrite n° 82405

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la prise en charge de l'endométriose. En effet cette maladie, qui touche aujourd'hui une femme sur dix, se trouve être malheureusement mal connue et souvent diagnostiquée tardivement. Ce retard entraîne des conséquences sur la santé des femmes touchées surtout celles en âge de procréer. L'association française de lutte contre l'endométriose, EndoFrance, précise ainsi que les effets pervers de cette maladie sont accentués par une prise en charge et une reconnaissance a minima. Avec cette association, une véritable politique nationale de prise en charge de la maladie, visant notamment à inclure dans la formation initiale des généralistes, gynécologues et de l'ensemble des spécialités concernées l'étude de la pathologie, en s'appuyant sur les recommandations de pratiques cliniques élaborées par le Collège national des gynécologues et obstétriciens français, à créer des centres de référence en France pour la prise en charge des endométrioses sévères et à localisations multiples serait nécessaire. Par conséquent, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin d'informer et d'accompagner les femmes souffrant de cette maladie.

Texte de la réponse

L'endométriose est une maladie chronique, hormono-dépendante, qui concerne environ 10 % des femmes et provoque douleurs et risque d'infertilité. Malgré ses répercussions, cette pathologie gynécologique peut être sous-estimée ou mal connue de certains praticiens. L'information des professionnels est donc cruciale pour diagnostiquer une endométriose et pour orienter la femme vers un spécialiste ou une équipe pluridisciplinaire compétente devant certains signes évocateurs de cette pathologie. Sa prise en charge a fait l'objet de recommandations professionnelles de la part des gynécologues obstétriciens qui ont constitué un réseau de référents en la matière. Ce réseau est soutenu et répertorié par une association de patientes (www. endofrance. org). Afin d'améliorer la prise en charge des femmes qui sont concernées par une endométriose, une structure spécialisée pluridisciplinaire a été mise en place au centre hospitalier universitaire de Rouen en lien avec l'agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie. Un second projet expérimental est préparé sous l'égide de l'ARS de Provence-Alpes-Côte d'Azur et a reçu un avis favorable du ministère chargé de la santé. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation au cours de l'année 2016. Les divers échanges avec les services du ministère chargé de la santé, la mise en place de deux expérimentations locales et la perspective d'une labellisation par la Haute autorité de santé (HAS) de recommandations de bonnes pratiques émanant d'une société savante constituent des préliminaires indispensables à la définition d'un cahier des charges national qui permettra d'améliorer les prises en charge des patientes concernées par cette maladie chronique.

Données clés

Auteur: M. Jean-Claude Buisine

Circonscription: Somme (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE82405

Numéro de la question: 82405

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 juin 2015, page 4638

Réponse publiée au JO le : 29 septembre 2015, page 7425